

Droit à la bourse pacs

Par Ritouchkaa

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère qui avait deux avis d'imposition pour 2019 et 2018(du fait d'un pacs) ainsi que les conditions de revenus pour pouvoir être rattachée fiscalement à mon conjoint. Nous avons rompu le pacs en début d'année pour des raisons pratiques mais j'ai appris que je pouvais bénéficier de la bourse étudiante(mon école a des frais très élevés et exempté les boursiers).

Seulement, je n'ai pas pu remplir la demande en ligne car le site ne prenait pas en compte mon cas et je tombais sur un message d'erreur. Le crous étant injoignable je n'ai eu aucun interlocuteur pour m'aider. J'aimerais faire un recours mais je ne sais pas comment/qui/quoi sachant que c'est déjà trop tard pour la bourse mais que je peux peut-être être exempté de la dernière tranche si on me signifie un refus.

Merci pour votre aide